



FAMILLES DE FRANCE

Paris, le 12 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cours particuliers :

les familles payent le coût des absences des enseignants

En ce début d'année 2022, le taux d'**absentéisme des enseignants** est au plus haut. La très forte propagation du variant Omicron vient rajouter une difficulté supplémentaire aux établissements scolaires qui souffrent d'un manque chronique de remplaçants : la situation devient catastrophique aux dires des associations de parents d'élèves.

Selon la Cour des Comptes, le **remplacement des professeurs des écoles** est fait à hauteur de **80 % dans le primaire**. Dans le secondaire, environ **10 % des cours** sont **perdus au total** dans l'année. Il est regrettable que ce soit les élèves qui subissent les conséquences de ces non-remplacements.

Les **cours de soutien scolaire avec un professeur particulier** peuvent être une solution. Mais cela a un coût et toutes les familles ne peuvent pas se le permettre.

Familles de France se félicite des nouvelles dispositions applicables en janvier 2022 qui sont prévues pour favoriser l'accès au soutien scolaire en prévoyant une **avance sur le crédit d'impôt** : elle sera immédiate, et toujours à hauteur de 50 %. Le gouvernement a autorisé l'extension du bénéfice du crédit d'impôt aux cours réalisés à distance uniquement pendant les différentes périodes de confinement.

Familles de France regrette toutefois qu'en dehors de ces périodes de confinement, **les cours de soutien scolaire à distance ne bénéficient pas, au même titre que ceux réalisés à domicile, du crédit d'impôt**. Il est dans l'intérêt des familles de pouvoir être soutenues financièrement quel que soit le mode de réalisation de ces cours, afin de favoriser l'accès à la réussite scolaire pour tous.

Familles de France demande une égalité de régime fiscal pour tous les cours particuliers de soutien scolaire, à domicile ou à distance.

Contact presse : Chantal Huet 06-15-74-83-33. Mireille Lachaud 06-16-58-69-92.

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90
E-mail : contact@familles-de-france.org – Site : www.familles-de-france.org